CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024 - 20H PROCES VERBAL

Président de la séance : GALLIEN Jean-François, Maire

Présents : GALLIEN Jean-François, ROUSSET Pierre, MONIER Laurent, BERARD Nathalie, VIALLET

Florian, NICOUX Nadège, BERARD Jérôme.

Procurations:

Absents: AUDIBERT Frédéric, DIOUDONNAT Didier

Le quorum est atteint avec 7 présents

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : BERARD Nathalie

APPROBATION PROCES VERBAL: Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 février 2024.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 13-2024 (7.1): APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET **COMMUNAL**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de Mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Pour:

07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 14-2024 (7.10) : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

M. le Maire n'a pas pris part à la délibération

Cf. document en annexe

Pour: 06 Contre : /

Abstention: 1

OBJET DE LA DELIBERATION N°15-2024 (7.10): AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 **COMMUNE**

Cf. document en annexe

Pour: 07

Contre : /

Abstention:/

OBJET DE LA DELIBERATION N° 16-2024 Taux d'imposition communaux année 2024 (7.2)

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers les taux d'imposition communaux de l'année 2023 et les invite à délibérer sur les taux de l'année 2024 :

Taux 2023:

TFB 32.41 %

TFNB 47.17 %

TH 7.84 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'augmenter les taux de 5%

VOTE Les taux pour l'année 2024 à savoir.

TFB 34.03 %

TFNB 49.53 %

TH 8.23 %

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour:

Contre: 3

Abstention:

OBJET DE LA DELIBERATION N° 17-2024 Vote des subventions 2024 (7.2)

Monsieur le Maire informe ses conseillers qu'il y a lieu de délibérer sur les subventions communales de l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents vote les subventions suivantes : Montant total prévu à répartir 900€

•	Donneurs sang Allègre	145,00€
•	ADMR Allègre	90,00€
•	Jeunes Sapeurs Pompiers Mazeyrat d'Allier St Georges Siaugues	200,00€
•	Visiteurs hôpitaux Allègre Jeunes sapeurs pompiers Allègre Ecole Jean Macé Classe découverte	50,00 € 100,00 €
	Patrimoine	48,00€
•	Montant non affecté	267,00€

Pour: 07

Contre: 0

Abstention: 0

OBJET DE LA DELIBERATION N° 18-2024 Vote du budget commune 2024 (7.1)

Monsieur le Maire présente à ses conseillers le budget communal pour l'année 2024 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

146.852,00€

Section d'investissement :

141.169,31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget tel qu'il a été présenté

Pour:

07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 19-2024 Augmentation heures secrétariat de mairie – Passage à 14H hebdomadaire à compte du 1er juin 2024 (7.10)

Monsieur le Maire informe ses conseillers que Mme JOUMARD Chantal, agent du centre de gestion, mise à la disposition de la commune pour effectuer le secrétariat de mairie, sur une durée hebdomadaire de 10H, souhaiterait augmenter son temps de travail à compter du 1^{er} juin 2024

Compte tenu de la charge de travail, Monsieur le Maire propose d'augmenter ce temps de travail de 4H par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE l'augmentation de la durée de mise à disposition de la commune de Mme JOUMARD Chantal, par le CDGFPT43, pour une durée hebdomadaire de 14H à compter du 1^{er} juin 2024
- AUTORISE Monsieur le maire à solliciter Monsieur le Président du CDGFPT 43 et signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Pour:

07

Contre : /

Abstention : /

Questions diverses

Budget prévisionnel 2024 : Les dépenses d'investissement seront destinées à la voirie, subvention DETR et CAP 43.

<u>Secrétariat de mairie</u>: Les 4 h supplémentaires seront effectuées le mardi après-midi. Le secrétariat ne sera pas ouvert au public sur ce créneau, dans l'immédiat, éventuellement plus tard mais uniquement sur rendez-vous.

La séance est levée à 23H00.

La Secrétaire de séance,

BERARD Nathalie

Fait à Fix St Geneys , Le 21/06/2024

M. Le Maire,

GALLIEN Jean-François

Document affiché en mairie et publié sur le site de la mairie le :

DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE COMMUNE DE FIX ST GENEYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION Nº 14, 2024 (7.1)

DELIBERATION N° 14-2024 (7.1) SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

5707		
LE ADIVIDIAIS LANGE		
TE COINT		
-		

9

Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés

6

Nombre de membres en exercice

9

POUR

0

VOTES: CONTRE

Date de convocation: 2 avril 2024

Présents: GALLIEN Jean-François, VIALLET Florian,

BERARD Nathalie, NICOUX Nadège, MONIER Laurent,

ROUSSET Pierre, BERARD Jérôme

Absent: DIOUDONNAT Didier et AUDIBERT Frédéric

Secrétaire de séance: BERARD Nathalie

Séance du : 9 avril 2024

20 heures

ď

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de M.ROUSSET Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023

dressé par M. GALLIEN Jean-François, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplementaire et les décisions modificatives de

l'exercice considéré

 1° : Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

ENSEMBLE	DEPENSES ou RECETTES ou	DEFICIT EXCEDENTS
SEMENTS	RECETTES ou	EXCEDENTS
INVESTISSEMENTS	DEPENSES ou	DEFICIT
ONNEMENT	RECETTES ou	EXCEDENTS
FONCTION	DEPENSES ou	DEFICIT
	LIBELLE	

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		19 935,20 €	39 013,52 €	- €	39 013,52 €	19 935,20 €
Opérations de l'exercice	136 360,71 €	172 981,28 €	67 142,93 €	53 123,41 €	203 503,64 €	226 104,69 €
TOTAUX	136 360,71 €	192 916,48 €	106 156,45 €	53 123,41 €	242 517,16 €	246 039,89 €
Résultats de clôture		56 555,77 €			- 14 019,52 €	56 555,77 €
Reste à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES		56 555,77 €	€	•	- 14 019,52 €	56 555,77 €
RESULTATS DEFINITIFS		56 555,77 €	- 53 033,04 €	. €		70 575,29 €

annexes, les identites de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, 043-214300956-20240409-14_2024-DE chacune des comptabilites a 2°: Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pou aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différe

3°: Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°: Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci dessus

Le Maire, GALLIEN Jean-François

AR Prefecture

043-214300956-20240409-14_2024-DE Reçu le 12/04/2024

DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE COMMUNE DE FIX SAINT GENEYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 2024-15 (7.1)

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Date de la convocation : 02/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-François GALLIEN, Maire.

<u>Présents:</u> GALLIEN Jean-François, ROUSSET Pierre, BERARD Nathalie VIALLET Florian, NICOUX Nadège, MONIER Laurent, BERARD Jérôme

Absent: DIOUDONNAT Didier, AUDIBERT Frédéric,

Secrétaire de séance: BERARD Nathalie

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	11.2002	VIREMENT EN			SOLDE DES	
	CA 2022	INVEST	L'EXERCICE 2023	REALISER 2023		PRENDRE EN COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
				D		DE RESULTAT
				R		
INVEST	- 39 013,52 €		- 14 019,52 €		- €	- 53 033,04 €
FONCT	58 948,72 €	39 013,52 €	36 620,57 €			56 555,77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	56 555,77 €
Affectation obligatoire:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	53 033,04 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 522,73 €
Total affecté au c/ 1068 :	53 033,04 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Nombre de membres en exercice : 9

Présents:

7

Suffrages exprimés: 7

Abs: 0 Pour:7

Contre: 0

Le Maire,

AR Prefecture

043-214300956-20240409-15_2024-DE

Reçu le 12/04/2024

Jean-François GALLIEN